

LA LETTRE

N°16, janvier 2007

SOMMAIRE

Page 1: Edito

Page 2-3: Revendications SURV: Droit de grève, Bonif, Pouvoir d'Achat, Conditions de travail

Page 4: Calendrier

Bulletin d'information périodique à destination des adhérents, fabriqué, édité et diffusé par le syndicat Solidaires Douanes
80-82 rue de Montreuil, 75 011 Paris,
Tel: 01 55 25 28 85 Fax: 01 43 48 73 11
<http://www.solidaires-douanes.org>
@: solidaires-douanes@solidaires-douanes.org
Directeur de la publication:
Eric Beynel

Solidaires DOUANES

EDITO

Construire et Poursuivre Ensemble

Il est toujours délicat de préjuger du déroulement d'une année, mais, sans beaucoup prendre de risques, nous pouvons avancer que l'année 2007 réunit toutes les conditions pour être une année remarquable.

Bien entendu, elle le sera par le nouveau paysage politique qui sortira des urnes après les élections présidentielles et législatives. Mais, pour nous, l'un des gages de l'efficacité syndicale est pour nous l'indépendance totale vis à vis des mouvements politiques. Indépendance ne veut pas dire indifférence, aussi nous ne nous interdisons pas d'interpeller les partis démocratiques sur leurs projets.

Cette année 2007 sera remarquable aussi car elle verra deux élections se succéder dans notre administration. En premier, au premier semes-

tre, celle pour les représentants aux CA de la masse des douanes et en second, le 4 décembre les représentants des douaniers aux Commissions Paritaires. Pour Solidaires Douanes, ces élections valideront, ou non, la démarche syndicale que nous avons engagé avec vous et déterminera notre place et notre influence dans le paysage syndical.

Enfin, et ce point s'articule parfaitement avec le précédent, Solidaires Douanes organisera son troisième congrès en mai 2007. Celui-ci sera l'occasion pour nous tous de débattre collectivement de notre bilan d'activité et de nos actions, de nos orientations et de nos revendications. Au titre de ce débat, notre bulletin sera le support privilégié de l'échange entre tous les adhérents.

Ce premier numéro de l'année contient nos premières propositions validées par notre Conseil National, et non exhaustives, pour la Surveillance, sujet important s'il en est. A vous de vous en saisir, d'en débattre pour améliorer nos revendications et apporter d'autres propositions.

Enfin, je ne peux finir ce éditorial, sans vous souhaiter à toutes et tous une excellente, chaleureuse et solidaire année 2007.

Un droit, c'est un droit

Solidaires Douanes se prononce pour le rétablissement du droit de grève pour l'ensemble des personnels de la surveillance, quelque soit leurs fonctions, missions et cela sans référence à un quelconque degré du plan vigipirate.

La bonification

Conséquence de la réforme des retraites:

Solidaires douanes s'est battu contre la réforme Fillon des retraites et revendique son abrogation. Dans l'intervalle, nous revendiquons **le recul de l'âge de la décote prévu actuellement à 58 ans.**

En effet cette décote se réfère à l'ancien système de retraite. Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, il convient que l'âge de départ de la décote recule également au prorata de l'évolution des cotisations des trimestres dus avec la nouvelle loi sur les retraites.

Afin d'assurer l'équité et l'équilibre de la bonification dans le temps, la limite d'âge pour bénéficier du maximum de la bonification

prévue au deuxième alinéa du 1 (de la loi) aurait due être augmentée parallèlement à l'augmentation du nombre de trimestre nécessaire soit :

- 58 ans et 6 mois en 2004
- 59 ans en 2005
- 59 ans et 6 mois en 2006

Elle devrait être de:

- 60 ans en 2007
- 60 ans et 6 mois en 2008

A partir de 2009 et jusqu'en 2012 conformément au III de l'art 5 de la loi N° 2003.775 du 21 août 2003 la limite d'âge est augmenté d'un trimestre par an, soit

- 60 et 9 mois pour 2009
- 61 ans en 2010
- 61 et 3 mois en 2011
- 61 et 6 mois en 2012.

Une bonification équitable:

- Le calcul de la retraite se réalisant sur le base des cotisations de trimestre, Solidaires Douanes se positionne pour que la bonification soit octroyée au regard des trimestres cotisés, soit **une bonification d'un cinquième pour chaque trimestres effectués en surveillance.**

- La bonification doit reprendre, sans limite, l'ensemble des trimestres effectués en surveillance quelque que soit la durée des services effectués en surveillance (Suppression du seuil de quinze ans et modification du butoir des 25 ans).

- **Etant donnée l'augmentation de cotisation de 1.5% pour les agents surveillants, la décote financière par trimestre manquant doit être supprimée.**

Le pouvoir d'achat

Le montant des heures de nuit et heures de dimanches et jours fériés travaillé doit être revalorisé. De plus il semble injuste que les chefs de poste et chef de service surveillance soient rémunérés sur la base des heures pénibles effectuées par leurs agents. Pour compenser cette perte de pouvoir d'achat et la disponibilité de cette hiérarchie, un consensus se dégage pour la mise en place d'une «indemnité pour disponibilité». La revalorisation des heures pénibles doit également passer par une double récupération de temps.

Solidaires Douanes se prononce pour:

1. La suppression du SRB

(Supplément Rendement Brigade)

2. Une revalorisation du mon-

tant des heures de nuit, de dimanches et jours fériés. Le chiffre de 7 euros est revendiqué pour l'ensemble des

catégories A, B, C.

3. La mise en place d'une «indemnité pour disponibilité» pour les chefs de poste et les chefs de service surveillance.

4. Une bonification pour les

heures pénibles notamment pour les heures de nuit travaillées (double récupération des heures de nuit).

5. La revalorisation substantielle de la prime de risque, IRTI (Indemnité de Risque au Taux Indexé) pour tous.

6. Le régime indemnitaire des spécialistes doit être adapté et revalorisé pour prendre en compte l'ensemble des qualifications (notamment pour les motocyclistes, maîtres de chien, moniteurs de tir, etc....).

Conditions de travail

Habillement:

Les effets d'habillement de l'uniforme des agents surveillance relèvent de la compétence unique du niveau central. Les initiatives locales sont à proscrire en ce domaine.

Solidaires Douanes se prononce pour une participation des représentants du personnel aux groupes de travail sur l'uniforme. Elle revendique notamment l'adoption du polo, d'une combinaison de travail d'hiver et d'été, et de chaussures d'hiver.

Solidaires Douanes demande qu'un suivi soit réalisé sous forme de registre ou autre, sur les effets du vestiaire, ce dernier étant un élément important des conditions de travail. Les doléances en cette matière doivent trouver un relais institutionnel. Les CTP peuvent répondre à cette exigence.

Solidaires Douanes demande qu'une tenue spécifique soit adaptée en fonction du lieu d'intervention géographique (montagne, dom, etc.).

Armement:

Solidaires Douanes demande qu'une véritable politique de l'armement soit mise en oeuvre. La TPAI

(Technique professionnelle d'amener et d'immobilisation) aux niveaux deux et trois est considérée comme un outil dans la boîte à outil de l'armement. Le niveau 3 (coups portés) va trop loin. Un suivi doit se réaliser au niveau régional et central via les ORS et ONS (Observatoire Régional de Sécurité et Observatoire National de Sécurité). Il serait intéressant que les représentants du personnel participent à ces ORS au moins en tant qu'observateurs. Les CTPL et le CTPC doivent être informés annuellement des travaux de ces observatoires.

Solidaires Douanes se prononce pour l'absence d'arme létale lors des missions en milieu confiné comme les aéroports internationaux (filtres de contrôle des voyageurs). Le port d'armes létales dans des milieux confinés est dangereux pour la sécurité des agents et des usagers (aéroports, trains, etc.). Une réflexion sur le type d'arme portée en service selon les missions doit se réaliser au niveau central. Un équipement différencié selon les tâches doit être adopté. Solidaires

Douanes se prononce pour l'adoption d'équipement de défense alternatif dans ces cas précis.

Solidaires Douanes demande que les CHS soient informés systématiquement des incidents survenus lors des séances de TPAI.

Respect:

Les enregistrements des conversations des CLI notamment des CLI aéro-maritimes doivent rester exceptionnels. Solidaires Douanes demande que les agents soient informés systématiquement de ces enregistrements. Une doctrine d'emploi sur ce sujet doit être élaborée pour connaître les motifs, la durée de conservation, les conditions de consultation de ces enregistrements.

Informatique:

Un temps d'accès à l'information doit être accordé aux agents de la surveillance. Pour se faire un nombre suffisant de PC doit notamment être mis à disposition du personnel. La répartition doit prendre en compte que les ordinateurs sont mobilisés par la gestion quotidienne de la brigade (CDP, adjoints, Mathieu, etc.).

Suites conflit OP/CO, les GT:

Déclinaison du cadrage ministériel sur les OPCO:

22 janvier à 14 h 30

DELTA: 30 janvier à 14 h 30

Evolutions communautaires: 6 février à 9 h 30

Centralisation comptable: 13 février à 9 h 30

Critères d'implantation des services OPCO: 5 juin à 9 h 30

Bilan centralisation comptable: 21 juin à 9 h 30.

CTPC

7 février à 9 h 30

3 avril à 9 h 30

31 mai à 9 h 30

Masse

Groupe de travail, élections masse: 26 janvier à 9 h 30

Commission restreinte: 13 mars 2007 à 9 h 30

Commission d'audit: 22 mars 2007 à 14 h 30

CA Masse: 29 mars à 14 h 30

Groupe de travail, préparation budget 2008: 28 juin

Syndicat

Bureau National: 5 février, 19 mars, 2 avril, 18 et 19 juin

Conseil National, les 20, 21 et 22 mars.

Congrès, du 21 mai au 25 mai.

Fédération

Bureau Fédéral,
Chaque premier lundi du mois.

CE Fédérale: 14, 15 et 16 février à Paris.

Les Commissions Paritaires

Formation tableau des mutations:

Catégorie B: 31 janvier à 9 h 30.

Catégorie C: le 6 février 9 h 30.

Catégorie A: le 8 février à 9 h 30.

Mutations: Dates inconnues à ce jour.

Recours en notation:

Catégorie C: le 1 février à 9 h 30.

Catégorie A: les 7, 8 et 9 février à 9 h 30.

Catégorie B: les 14 et 15 février à 9 h 30.

Tableau d'Avancement:

CP: 10 mai à 9 h 30

ACP2-ACP1: 31 mai à 9 h 30

C1: 7 juin à 9 h 30

IR3: 6 juin à 10 h

Liste d'Aptitude:

Contrôleur: 7 juin à 9 h 30

Inspecteur: 3 juillet à 9 h 30

CCP Berkanis: 24 avril à 10 h

CAP Cadres SUP:

IP-DA: 31 janvier à 15 h;

Mutations IR1: 15 février à 15 h,

IR2-IR3: 7 mars à 15 h,

IPIS: 15 mars 15 h,

IP-DA: 27 mars à 15 h,

IR1: 28 mars à 15 h,

IR2-IR3: 4 avril à 15 h

Les groupes de travail Douanes

Mise en Oeuvre nouveau statut de la catégorie A: 2 février à 9 h 30.

Administration générale (journée): 6 mars à 9 h 30.

Aéromaritime (journée): 8 mars à 9 h 30.

Elections: 28 mars à 9 h 30.

Suites CTPM Formations initiales et aéromaritimes: 5 avril à 9 h 30.

Surveillance (journée) 10 mai à 9 h 30.

Lutte contre la fraude, renseignement 15 mai à 9 h 30.

Dans les sections:

AG section de Lille: 25 janvier

Vous voulez participer, inscrivez vous...